

Triathlon de Lausanne 2016 - Détail des mesures en matière de parcage et de circulation

Restrictions de parcage

Phases préparatoires

| Date de la mesure | Lieu | Restrictions |
|--|---|--|
| Du lundi 15.08 dès 07h00 au lundi 22.08 en fin de journée | Parc 2 roues allée des Bacounis Zone bleue ch. des Oscherins | Stationnement interdit Stationnement interdit |
| Du lundi 15.08 dès 15h00 au lundi 22.08 en fin de journée | Avenue de Rhodanie 15 | Stationnement interdit 3 places |
| Du mardi 16 dès 07h00 au lundi 22.08 en fin de journée | Parking pl. Général-Guisan | Stationnement interdit |
| Du mercredi 17.08 dès 07h00 au lundi 22.08 en fin de journée | Quai de Belgique | Stationnement interdit |
| Du vendredi 19.08 dès 07h00 au lundi 22.08 en fin de journée | Av. de Fantaisie, partie droite descendante Quai d'Ouchy | Stationnement interdit |

Du vendredi 19 au dimanche 21 août

| Date de la mesure | Lieu | Restrictions |
|--|--|------------------------|
| Du vendredi 19.08 à 16h00 au dimanche 21.08 à environ 18h00 | Av. d'Ouchy, entre pl. Navigation et rue du Liseron | Stationnement interdit |
| | Av. d'Ouchy, de la rue du Liseron jusqu'à la Croix-d'Ouchy, des deux côtés | Stationnement interdit |
| | Ch. du Beau-Rivage, dès le rétrécissement de la chaussée | Stationnement interdit |
| | Av. de l'Elysée, des deux côtés | Stationnement interdit |
| | Contre allée de l'av. de l'Elysée | Stationnement interdit |
| | Ch. Sandoz | Stationnement interdit |
| | Tour Haldimand (zone horodateur) | Stationnement interdit |



Samedi 20 août 2016

| Date de la mesure | Lieu | Restrictions |
|--|--|---|
| Samedi 20.08 dès 8h00 | Avenue des Bains inférieur sens descente | Stationnement interdit dernière zone de stationnement |
| Samedi 20.08 dès 9h00 | Ch. de Bellerive | Stationnement interdit |
| Samedi 20.08, 15h00 au di 21.08, environ 17h00 | Av. Marc-Dufour, entre l'av. du Belvédère et le giratoire du Mt-d'Or | Stationnement interdit |
| | Giratoire du Mont-d'Or, partie sud | Stationnement interdit |
| | Av. de la Dent-d'Oche | Stationnement interdit |
| | Av. de Milan, partie inférieure | Stationnement interdit |
| | Av. de Cour, chaussée sud, entre l'av. d'Ouchy et l'av. de la Harpe | Stationnement interdit |
| Du samedi 20.08 à 16h00 au dimanche 21.08, environ 17h00 | Av. du Belvédère | Stationnement interdit |

Dimanche 21 août 2016

| Date de la mesure | Lieu | Restrictions |
|---------------------------------|--|------------------------|
| Dimanche 21.08 de 05h00 à 17h00 | Av. Pierre de Coubertin, depuis le bas de la Vallée de la Jeunesse jusqu'à son débouché sur l'av. de Rhodanie (des deux côtés) | Stationnement interdit |
| Dimanche 21.08 de 06h00 à 17h00 | Ch. de Fontenay supérieur | Stationnement interdit |
| | Av. de Provence inférieure | Stationnement interdit |

Restrictions de circulation

Du jeudi 18.08 dès 09h00 au mardi 23.08 en fin de journée

| Lieu | Restriction | |
|------------------------------|-----------------------|--|
| Quais d'Ouchy et de Belgique | Circulation interdite | |

Du vendredi 19.08 dès 08h00 au mardi 23.08 en fin de journée

| Lieu | Restriction | Remarque |
|----------------------|-------------------------|----------|
| Pl. de la Navigation | Fermée à la circulation | |



| | | |
|--|--|--|
| | entre l'av. de la Harpe et l'av. d'Ouchy | |
|--|--|--|

Samedi 20.08 dès 09h00 et dimanche 21.08 dès 06h00

| Lieu | Restriction | Remarque |
|---|------------------------------|--|
| Tour-Haldimand | Transit interdit | Dès vendredi 19.08 à 16h00, aucun accès aux cases horodateurs. Les habitants du ch. de Cyrano pourront accéder ou quitter la zone par un couloir aménagé |
| Ch. de Bellerive | Trafic mis en bidirectionnel | Uniquement le samedi 20 août dès 09h00 |
| Ch. du Beau-Rivage | Trafic mis en bidirectionnel | |
| Pl. du Port, quais d'Ouchy et de Belgique | Transit interdit | Accès aux hôtels et livraisons possibles par le ch. de Beau-Rivage |
| Place de la Navigation - av. d'Ouchy | Interdites à la circulation | Les habitants du ch. du Beau-Rivage pourront accéder ou quitter la zone uniquement par le ch. du même nom |
| Av. de l'Elysée | Interdite à la circulation | Excepté le tronçon situé entre l'av. de Mon-Loisir et l'av. d'Ouchy |
| Av. du Denantou | Interdite à la circulation | Les habitants de Montolivet et Sandoz devront partir en direction de Pully |
| Av. de Rhodanie | Interdite à la circulation | Entre le bas de l'av. de la Harpe et le giratoire de l'av. des Bains dès 10h30 |

Dimanche 21.08, dès 06h00

| Lieu | Restriction | Remarque |
|---|--|--|
| Av. de Rhodanie | Interdite à la circulation dans le sens entrée ville | Trafic maintenu entre le bas de l'av. de la Harpe et le giratoire de la Maladière dans le sens sortie ville uniquement. Accès aux divers parkings possible |
| Av. Pierre-de-Coubertin, entre l'av. de Rhodanie et le débouché de la vallée de la Jeunesse | Interdite à la circulation | Aires de stationnement seront accessibles - <u>aucun transit à travers la course</u> |
| Av. de Provence | Interdite à la circulation dans le sens de la montée | Les habitants pourront quitter la zone en empruntant le trottoir droit montant puis le ch. de la Colline. Il en sera de même pour les éventuels retours |
| Av. du Belvédère | Interdite à la circulation | Les usagers descendant le ch. des Croix-Rouges seront déviés sur l'av. Marc-Dufour, partie supérieure. Un |



| | | |
|--|--|---|
| | | couloir sera instauré pour permettre aux habitants du quartier Tour-Grise - Languedoc d'accéder aux habitations depuis l'av. de Montoie |
| Av. Marc-Dufour, depuis l'av. du Belvédère jusqu'au giratoire du Mont-d'Or | Interdite à la circulation sur toute la chaussée | Les habitants du quartier du Mont-Tendre, Fleurettes, Reposoir supérieur, etc. sortiront par la partie supérieure du ch. de Fontenay, lequel sera mis en double-sens durant la manifestation. |
| Av. de la Dent-d'Oche | Interdite à la circulation | Aucune possibilité de sortie ou d'entrée pour les habitants |
| Av. de Milan, partie inférieure | Interdite à la circulation | Les habitants du ch. de la Bruyère rejoindront leur domicile par la partie inférieure du ch. de Fontenay |
| Av. de Cour, entre l'av. des Bains et l'av. de la Harpe | Interdite à la circulation | |
| Av. de Cour, entre l'av. de la Harpe et l'av. d'Ouchy | Interdite à la circulation sur la chaussée sud | Le trafic sera maintenu sur la chaussée nord dans le sens est – ouest |

Circulation et trafic de transit au sud de la ville

Vendredi 19.08, dès 08h00

Circulation interdite sur le bas de l'av. d'Ouchy depuis la rue du Liseron ainsi que sur la place de la Navigation jusqu'au bas de l'av. de la Harpe.

Le stationnement sera autorisé jusqu'à 16h00 sur la partie inférieure de l'av. d'Ouchy

Samedi 20.08

Les usagers ne pourront accéder à la zone d'Ouchy que par l'av. de la Harpe. Seuls les accès aux parkings d'Ouchy et de l'hôtel du Mövenpick seront maintenus dans la mesure du possible.

Dimanche 21.08

Des itinéraires de déviations seront mis en place depuis la rte de Chavannes afin de diriger les usagers en direction du centre-ville, par l'itinéraire suivant :

Ch. du Bois-de-Vaux supérieur - av. du Chablais supérieure, puis signalisation existante.

La circulation en direction de Pully depuis la Maladière ne sera plus possible en raison du parcours cycliste sur l'av. de Cour, excepté jusqu'à l'av. des Bains, en empruntant l'av des Figuiers.

Pour les usagers en provenance de Pully circulant en direction de Genève, un itinéraire de déviations sera mis en place par l'itinéraire suivant :

Av. de Montchoisi - av. d'Ouchy - bd de Grancy - av. Fraisse - av. Ruchonnet - av. de Savoie - av. Jules Gonin - av. de Tivoli, puis signalisation existante.

Les usagers des chemins de la Tour-Grise, du Languedoc et des Fleurs, ainsi que de la rue des Deux-Ponts pourront y accéder en empruntant l'itinéraire Montoie - Tivoli - Belvédère - Pont du



Languedoc. Pour quitter ce secteur d'habitation, le trafic devra impérativement emprunter le chemin de Bon-Abri.

Les usagers des chemins de Fontenay supérieur, Reposoir supérieur, Mont-Tendre, Fleurettes, Suchet et Mollendruz pourront sortir en empruntant la partie supérieure du ch. de Fontenay, sur laquelle la circulation pourra se faire dans les deux sens durant la manifestation. Pour accéder à ce quartier, ils pourront emprunter le même accès que pour en sortir ou circuler sur l'av. du Mont-d'Or depuis l'av. Fraisse.

L'accès au Port de Vidy ne pourra se faire que par la partie inférieure ch. du Bois-de-Vaux, laquelle sera dûment signalée.

Des portes seront aménagées aux endroits suivants :

- Avenue de Rhodanie - Parking d'Ouchy
- Giratoire bas avenue des Bains
- Intersection avenue de Rhodanie - avenue Dalcroze
- Intersection avenue de l'Elysée - chemin de Beau-Rivage - chemin de Mon-Loisir
- Sortie parking Hôtel Royal Savoie, sur l'avenue de Cour
- Intersection avenue de Cour – avenue de la Harpe
- Giratoire Marc-Dufour-Mont-d'Or (seulement entre les courses)

Parcage

Le parc deux-roues de l'allée des Bacounis est déplacé sur le chemin des Oscherins.

La station de taxis de la place de la Navigation est déplacée au bas de l'avenue de la Harpe (devant le magasin Migros).

Des cases cars seront aménagées sur la zone bleue balisée sur l'avenue de Fantaisie.

Des informations sur la manifestation, avec infographies pour chaque course, sont disponibles sur le site officiel du triathlon de Lausanne : www.trilausanne.ch

le corps de police

Lausanne, le 9 août 2016

Renseignements médias Raphaël Pomey, chargé de communication, 021 315 38 64
Renseignements circulation Adj Delprato, chef groupe motocyclistes 021 315 34 30